



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 14 août 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire suppléant Claude Hénault, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Clermont Ricard et François Descarreaux. L'absence du maire Michel Sylvain était motivée. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2018 à 19 h 30.**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2018 à 19 h 30**
- 5. Correspondances**
 - 5.1 Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 5.2 Inondations printanières 2018 : annonce aide financière
- 6. Affaires découlant**
- 7. Affaires nouvelles**
 - 7.1 Précision et remplacement-Mandats inspecteur municipal (résol)
 - 7.2 Travaux de voirie-côte 3.6 km (résol)
- 8. Trésorerie**
 - 8.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2018 (résol)
- 9. Permis de construction**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**
- 1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire suppléant Claude Hénault souhaite la bienvenue aux 4 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Clermont Ricard.
- 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2018**

2018-08-01

2018-08-02



N° de résolution
ou annotation

2018-08-04

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Clermont Ricard et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2018

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller François Descarreaux et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

5. Correspondances

5.1 Le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire nous informer qu'il accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 5 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

5.2 Annonce du gouvernement du Québec. Les sinistrés de 60 nouvelles municipalités (dont la nôtre) seront désormais admissibles au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents en raison des inondations, des pluies et du dégel printanier survenus du 28 mars au 17 mai 2018.

6. Affaires décollant

7. Affaires nouvelles

7.1 Précisions et remplacement-Mandats inspecteur municipal.

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Bouvier assume la responsabilité d'inspecteur municipal et de coordonnateur des travaux publics depuis le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire préciser les mandats de l'inspecteur municipal et de coordonnateur des travaux publics en ce qui a trait à ses tâches reliées à son rôle d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, A-19.1, article 119, désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, article 119 désigner un fonctionnaire comme inspecteur en environnement aux fins de l'application des dispositions réglementaires prises en vertu de la présente loi lorsque la Municipalité est tenue d'appliquer en tout ou en partie d'un règlement pris en vertu de la présente loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire désigner un fonctionnaire de remplacement, en son absence, pour la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE IL EST ;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux



N° de résolution
ou annotation

2018-08-05

7.2

RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

QUE M. Daniel Bouvier soit nommé le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;

QUE M. Daniel Bouvier soit nommé comme inspecteur en environnement aux fins de l'application des dispositions réglementaires prises en vertu de la présente loi lorsque la Municipalité est tenue d'appliquer en tout ou en partie d'un règlement pris en vertu de la présente loi;

QUE Mme Michelle Cantin, directrice générale, soit nommée fonctionnaire de remplacement pour la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme.

Travaux de voirie – Rang Sud-Est - Côte 3.6 km

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 9 rang Sud-Est à La Bostonnais, située au début du rang Sud-Est et au niveau de la côte du 3.6 km, a subi des dommages répétitifs par l'eau provenant en grande partie de la route située devant sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE la limite de la Municipalité est située au milieu de la côte au niveau du 3.6 km et que la responsabilité de l'entretien et des réparations de la route à cet endroit est partagée entre Ville de La Tuque et la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une consultation auprès des autorités de Ville de La Tuque, il fut déterminé que l'évacuation des eaux provenant de la côte était en cause et qu'un correctif devait être apporté au bas de celle-ci pour améliorer la réception des eaux pluviales et de fonte des neiges. La partie de la route où les travaux doivent avoir lieu est située sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de travaux, élaboré par l'ingénieur de Ville de La Tuque et à être exécutés en régie interne par Ville de La Tuque, nous a été fournie à un coût estimé à 12 000 \$. Les frais encourus devant être acquittés à parts égales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal accepte la proposition de travaux de Ville de La Tuque et autorise le paiement de notre partie des frais encourues.

Que la Municipalité, lorsque les travaux seront complétés, se dégage de toute responsabilité pour tous dommages et inconvénients futurs à la propriété sise au 9 rang Sud-Est à La Bostonnais qui seraient reliés directement à l'eau provenant de la route.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

8. Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de juillet 2018, telles que soumises par le personnel.

9. Permis de construction

Au 31 juillet 2018, 17 permis ont été délivrés pour une valeur de 269 930 \$ rapportant à la Municipalité 190 \$.

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 43 et se termine à 19 h 55.

11. Tour de tables des conseillers

Les membres du conseil remercient les citoyens présents, leur souhaitent une bonne soirée et les invitent à revenir en grand nombre le mois prochain.

12. Clôture de l'assemblée

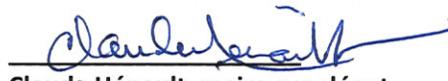
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

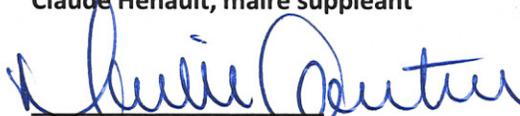
PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : la conseiller François Descarreaux

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h


Claude Hénault, maire suppléant


Michelle Cantin, directrice générale